

Un Anniversaire d'Averbode fondé chez les Croisiers de Maaseik (1522)

Les relations entre les Prémontrés d'Averbode et les Croisiers de Maaseik au XVI^e siècle ont leur origine dans une proximité territoriale. A Maaseik, où les Croisiers possédaient un couvent, les religieux d'Averbode avaient aussi des intérêts.

Grâce aux dons des seigneurs locaux du XII^e siècle et aux faveurs des comtes lossains, les chanoines prémontrés pénétrèrent en Campine, où ils s'adonnèrent à la « cura animarum » et à la culture des terres non défrichées ¹⁾. Dès 1155, l'abbaye d'Averbode exploitait, elle aussi, une colonie agricole, située au Mont-Saint-Jean, tout près de Maaseik ²⁾. Ayant d'abord confié l'exploitation de la

¹⁾ Les abbayes d'Averbode, de Floreffe et de Beaurepart reçurent le droit de collation dans plusieurs paroisses du pays lossain. Voir: Pl. LEFÈVRE, *L'Abbaye Norbertine d'Averbode pendant l'époque moderne (1591-1797)*, I, p. 188-189, Louvain, 1924 et H. VAN DE WEERD, *De invloed der Abdijen in de Kempen: Verzamelde Opstellen* (Hasselt), III, 1927, p. 7-21. Au XII^e siècle les religieux de Floreffe et d'Heilissen y cultivaient un vaste domaine. Voir: H. VAN DE WEERD, *Une colonie agricole de l'abbaye de Floreffe en Campine au XII^e siècle: Leodium*, XXII, 1929, p. 36-49 et ID., *De Norbertijnen op Sipperveld* (Eelen): *Limburg*, XI, 1929, p. 136-138. Outre la colonie du Mont-Saint-Jean, l'abbaye d'Averbode y possédait une exploitation agricole à Pipelspade sous Hechtel.

²⁾ Archives de l'Abbaye d'Averbode (sigle: AAA), I Section, Chartier, n^o 11. La tradition, se rattachant à l'assertion d'Aubert Le Mire (*Ordinis Praemonstratensis Chronicon*, p. 88, Cologne, 1613), y voit les restes d'une fondation prémontrée, issue d'Averbode. Cette thèse a été rejetée d'une manière suffisante par V. VAN GENECHTEN, *Werd de Abdij van Sint-Jansberg bij Maaseik door Averbode gesticht?*: *Anal. Praem.*, XI, 1935, p. 27-43). La fondation du Mont-Saint-Jean nous paraît être une abbaye de chanoines réguliers, pareille à d'autres du pays liégeois au XII^e siècle. Voir: Ch. DEREINE, *Les chanoines réguliers au diocèse de Liège avant Saint Norbert*, p. 105-236, Bruxelles, 1952. Cette fondation canoniale ayant été abandonnée pour des causes inconnues, les biens revinrent par libre donation aux Prémontrés d'Averbode. Nous montrerons cela dans une étude en préparation à ce sujet.

dite colonie à un groupe de frères convers, sous la direction d'un « magister curiae », l'abbaye d'Averbode la remit bientôt à des tenanciers libres.

Le séjour des Prémontrés en Campine était déjà trois fois séculaire lors de l'arrivée d'autres religieux. Au xv^e siècle quelques habitants de Maaseik transféraient la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur aux Croisiers, transmission qui fut approuvée le 13 novembre 1474 par les chanoines de la collégiale de la dite ville ³⁾. Par ordre du chapitre général, les Croisiers de Maastricht furent autorisés à desservir la chapelle et à fonder un monastère dans la localité mosane ⁴⁾. Non loin de ce couvent l'abbaye d'Averbode possédait une maison et une grange de dîmes, relevant de la cour censale du Mont-Saint-Jean ⁵⁾. Au xvi^e siècle, cette maison servit de résidence au « villicus » et de lieu de réunion aux échevins.

La fondation entreprise par les Croisiers à Maaseik ne connut pas un début prospère, faute de revenus suffisants. L'acte approubatif, octroyé par le magistrat de la ville, nous esquisse la situation du monastère : on n'avait qu'un autel consacré, un ornement liturgique, un missel et un calice à sa disposition ⁶⁾. Dès leur arrivée à Maaseik, les Croisiers y entretenirent des relations cordiales avec les Prémontrés d'Averbode. Selon les stipulations des baux, accordés aux tenanciers du Mont-Saint-Jean, les Prélats d'Averbode concédaient aux Croisiers l'administration de leur chapelle, construite aux confins de la ferme ⁷⁾.

³⁾ Charte « Ad ea libenter » du 13 novembre 1474 (éd. C. R. HERMANS, *Annales canonicorum regularium S. Augustini Ordinis S. Crucis*, II, p. 376-377, Bois-le-Duc, 1958).

⁴⁾ L. HEERE, *Het Kruissherenklooster te Maaseik vóór de Franse Revolutie*, dans : *De Kruissheren te Maaseik*, p. 12, Diest, 1955.

⁵⁾ Cette possession est déjà mentionnée au transfixe d'un acte hypothécaire en 1393. J. GESSLER, *Maaseycker Schepenbrieven en andere oorspronkelijke stukken uit de 14^e en 15^e eeuw* : Limburg, V, 1924, p. 207.

⁶⁾ Acte du 23 novembre 1474 (éd. C. R. HERMANS, *op. cit.*, II, p. 378).

⁷⁾ Archives Générales du Royaume à Bruxelles (sigle : A. G. R. B.), Arch. Ecclésiastiques, Reg. 5023, fol. 36r^o-36v^o. Au début du xvii^e siècle régnait un malentendu concernant les oblations des fidèles offertes en l'honneur de Saint Jean-Baptiste. Pour cette raison l'Abbé M. Valentijns écrit une lettre, datée du 7 avril 1611, au Prieur des Croisiers, alléguant, que le produit des oblations était destiné aux réparations et à l'entretien de la chapelle (AAA., I, Reg. 19, fol. 54r^o). L'année suivante ne vit pas de solution. Le 28 avril 1612, le Prélat Valentijns expédia une deuxième lettre à l'adresse du Prieur, lui demandant de restituer au marguillier de la chapelle les oblations reçues. En cas de refus les Croisiers

Lorsqu'au début du XVI^e siècle les possessions d'Averbode furent menacées et mises à contribution par les soldats gueldrois, ce fut le Croisier Henri Haex, qui obtint les lettres de sauvegarde pour les fermes d'Averbode, situées à Maaseik et à Roosteren⁸⁾.

En ce temps-là, la situation financière des Croisiers, quoiqu'améliorée, posait cependant parfois de pénibles problèmes⁹⁾. Parmi les bienfaiteurs de cette époque est nommée l'abbaye d'Averbode. En 1522¹⁰⁾, le Prélat Gérard vander Scaeft fit don aux Croisiers d'un montant de 20 florins rhénans avec la charge de célébrer perpétuellement l'anniversaire pour le repos de l'âme de Laurent Nootstock, jadis prévôt des moniales prémontrées de Keizerbos, décédé le 13 octobre 1521¹¹⁾. Cette fondation répond vraisemblablement à la volonté du défunt. La famille Nootstock entretint d'ailleurs de nombreuses relations avec les Croisiers, principalement avec ceux de Maastricht¹²⁾. L'anniversaire fut fixé au 13 octobre. Il sera aussi célébré pour l'Abbé donateur et les religieux contemporains d'Averbode après leur décès. L'acte fut signé à Diest, vraisemblablement dans la maison de refuge, où l'Abbé vander Scaeft s'était retiré plusieurs fois, vu les invasions militaires¹³⁾. Le même Prélat vander Scaeft dota l'église des Croisiers

seraient relevés de l'administration (*ibidem*, fol. 53v^o). La question ne fut pas résolue en faveur des Croisiers; en effet, dans la suite nous trouvons les Capucins desservant la chapelle. Voir: *De Institutione et progressu fratrum Capucinatorum in Civitate Masecana*, ms, fol. 26; Archives du Provincialat des Capucins à Bois-le-duc. Concernant les Capucins de Maaseik, voir: P. HILDEBRAND, *De Kapucijnen in de Nederlanden en het Prinsbisdom Luik*, V, p. 412-432, Anvers, 1950 et L. HEERE, *De Kapucijnen te Maaseik: Limburg*, XXXVII, 1958, p. 142-152.

⁸⁾ A. G. R. B., Arch. Ecclésiast., Reg. 5147, fol. 9v^o.

⁹⁾ L. HEERE, *Het Kruisherenklooster...*, dans: *De Kruisher en te Maaseik*, p. 21, Diest, 1955.

¹⁰⁾ Annexe I, du 10 oct. 1522.

¹¹⁾ Voici le « curriculum vitae » complet du prévôt de Keizerbos, selon le « Catalogus Fratrum Averbodiensium »: Laurentius Nootstock alias Moseyns de Traiecto Mose vestitus est a^o 1487 in junio 1^o, pastor in Opglabbeek factus a^o 1504 aprilis 12 cum antea fuisset pitantiarius a^o 1502, deinde a^o 1505 decembris 14 factus prepositus in Keyserbosch et confirmatus ab abbate Averbodiensi a^o 1506 martii 15, ubi obiit a^o 1521 3 idus octobris, die dominica hora 5^{ta} ex febre. Fuerat factus diaconus a^o 1489 10^{bris} 8. Habuit pro portione filiali 68 1/2 car. (AAA., I, Reg. 105, fol. 87^o). Son frère René fut chanoine de la collégiale de Saint Denis à Liège (AAA., I, Reg. 13, fol. 188v^o).

¹²⁾ *De Kruisher en te Diest*, p. 67, Diest, 1955.

¹³⁾ E. VALVEKENS, *Een Premonstratenzerabdij in het begin der zestiende eeuw*, p. 4, Bruxelles-La Haye, 1936.

d'un calice avec patène valant plus de 16 florins rhénans. Les religieux de Maaseik ne disposaient que de deux calices simples ¹⁴⁾. Pour tous ces bienfaits, le Prieur et le couvent de Maaseik témoignèrent leur reconnaissance à la communauté d'Averbode. Ils assurèrent la célébration annuelle de l'office vigiliaire à neuf leçons, de la messe de la « commendatio » et des oraisons pour les défunts, comme l'on fait in « praesentia funeris » ¹⁵⁾.

Cette pratique a été indiquée dans l'obituaire des Croisiers comme suit :

[Oct.] Id. III. Anniversarium Rdi dni Abbatis monasterii Averbodiensis Gerardi de loen ordinis premonstratensis et omnium fratrum suorum Canonicorum Regularium eiusdem monasterii et presertim quondam fratris laurentii noetstock prepositi monasterii monialium in keyserbosch, pro quo recepit conventus semel 20 flor. Rhenenses qui positi sunt apud Joannem Gerts in opoeteren scilicet duodecim flor. Rhen. et 8 stu. et octo apud Petrum Hengelts in worfelt.

Et fiet pro ipsis commendatio post missam in medio chori ¹⁶⁾.

En cas de décès de vander Scaeft ¹⁷⁾, les Croisiers célébreront un office plénier comprenant outre les messes, l'office vigiliaire, les « commendationes », les oraisons et les « suffragia », comme on est habitué de le faire pour les confrères. Par le même document les

¹⁴⁾ « ... pauperes sumus non habentes nisi duos calices humiles ad celebrandum ». Annexe II, du 20 décembre 1522.

¹⁵⁾ Annexe II.

¹⁶⁾ *Obituarium Mosacense*. Archives de l'Etat à Hasselt, ms 747 A, n° 222, fol. 173v°.

¹⁷⁾ Il mourut le 20 juillet 1532. AAA., I, Reg. 105, fol. 87v° et Reg. 44, fol. 10r°-10v°. Concernant son abbatiat, voir : E. VALVEKENS, *op. cit.*, p. 7-43. La *portio congrua*, réservée au chanoine desservant la quarte chapelle de Neerglabbeek, ayant été augmentée (AAA., I, Reg. 13, fol. 139°-141r°), le Prêlat d'Averbode fixa au 20 juin la célébration d'un anniversaire dans la dite chapelle « pro domino Gerardo Abbate et confratribus suis conventualibus omnibus et singulis de cetero morituris, quod in libro anniversariorum ac missali ibidem ad perpetuam memoriam scribere debet » (Acte du 17 mars 1522 : *ibidem*, fol. 140v°). Lors du décès de vander Scaeft plusieurs communautés religieuses furent chargées de la célébration d'une messe obséquiale et d'un anniversaire : « Misimus Tongerloam pro anniversario et exequijs 1 angelotum, valentem 3 flor.; item conventibus Parchensi, Diligemensi, Grimbergensi et Heilissenensi, cuilibet ad eandem causam unum angelotum, faciunt 12-0, petendo ab omnibus ut nomen defuncti inscribatur ipsorum necrologio et singulis annis legatur. Item conventui in Kerssendonck, item Carthusiensibus in Zelem, item sororibus in Zichem et in Peer, cuilibet unum angelotum, faciunt simul 12-0 ». AAA., I, Reg. 173, p. 38-39.

Croisiers de Maaseik rendaient l'Abbé et le couvent d'Averbode — « in vita pariter et in morte » — participants à tous les exercices spirituels, prières, pénitences et à toutes les bonnes œuvres qui se font ou se feront dans leur communauté ¹⁸⁾. Ici il ne s'agit pas d'une confraternité monastique, celle-ci supposant un acte bilatéral.

L'anniversaire, fondé en 1522 dans l'église conventuelle des Croisiers, était encore célébré au XVIII^e siècle, comme le suggère A. Van Boterdael, archiviste d'Averbode ¹⁹⁾.

Trudo GERITS, O. Praem.

DOCUMENTS

I

Christian de Coesveld, procureur, et Matthieu vanden Eertwech, Croisiers de Maaseik, déclarent avoir reçu de l'abbaye d'Averbode le montant de 20 florins rhénans, avec la charge de célébrer à perpétuité un anniversaire pour les religieux du dit monastère.

10 octobre 1522

Je n'ai pas retrouvé la pièce originale. Copie contemporaine, sous la rubrique: « Anniversarium in maeseyck fundatum », dans: *Cartarius Abbatis secundus*, AAA., I, Reg. 13, fol. 142^o.

Nos fratres Cristianus Coesveldie procurator et Mathias vanden Eertwech sacerdotes Religiosi monasterii ordinis cruciferorum in opido de Eyck, recepisse de et a Reverendo domino dno Gerardo de loen Abbate monasterii Averbodiensis ordinis premonstratensis, viginti florenos renenses pagamenti braban. in petiis subscriptis videlicet sex regales novos petiam pro xxxii st., tres florenos Karoli novos petiam pro xxi st., duas coronas francie cum sole qualibet pro xl st. Item triginta st. duplices et quinque st. simplices, ad emend. cum illis viginti st. hereditarii census eiusdem pagamenti, pro dotatione anniversarii, quod Prior et totus Conventus noster pro animabus ipsius domini Gerardi Abbatis et omnium confratrum suorum canonicorum regularium monasterii sui Averbodiensis et presertim quondam fratris Laurentii Nootstock Prepositi monasterii monialium in Keyserbosch perpetue celebrare permittent cum vigiliis, commendatione et missa xiii^a die viiibris unde Prior et Conventus nostri predicti dabunt domino Abbati et monasterio suo

¹⁸⁾ Annexe II.

¹⁹⁾ *Abbatiae Averbodiensis origo et progressus deductus*, AAA., I, Reg. 172, p. 290: « ... non dubito quin hodieum adhuc persolvatur ».

Averbodiensi itteras desuper sigillatas in forma solita. In cuius rei testimonium nomina nostra his subscripsimus. In opido diestensi decima viiibris a° xv° vicesimosecundo.

Ego fr christianus cosveldie procurator protestor propria manu sic esse usus

Et ego fr mathias vanden Ertwech.

II

Pierre Dulken, prieur des Croisiers de Maaseik et son couvent, ayant reçu la somme de 20 florins rhénans et un calice de l'abbaye d'Averbode, promettent de célébrer annuellement un office pour leurs bienfaiteurs et donnent des stipulations concernant celui-ci. Ils rendent la communauté d'Averbode participante aux faveurs spirituelles acquises aux Croisiers de Maaseik.

20 décembre 1522

Pièce originale, AAA., I, Chartrier, n° 3127. Parchemin (H. 165 mm. ; repli 30 mm. ; L. 315 mm.), muni du sceau conventuel des Croisiers: sceau oval et appointu (35 × 60 mm.), de cire verte, pendant sur double queue de parchemin. Dans le champ, l'effigie de l'Apôtre Saint Jacques le Majeur, en habit de pèlerin, le bourdon à la main, debout, sous un baldaquin gothique. A ses pieds les armoiries de la ville de Maaseik: un écu parti, à dextre dix burelles et à gauche un chêne accompagné de deux croisettes.

Légende sur banderolle: SI[GI]L[LU]M † CO[N]VENTUS † FR[A-TRU]M / † SANCTE † CRUCIS † EYKEN[SIS] †.

Au dos de la charte: d'une main du XVII^e siècle: « 1522. de anniversario in monasterio Cruciferorum eycken. ».

Copie du XVI^e siècle, vérifiée par Vincent Hannenclinck, notaire public: *Cartarius Abbatis secundus*, AAA., I, Reg. 13, fol. 142r°.

Nos fratres Petrus dulken Prior Hinricus myllen Supprior . Christianus cosveldie Procurator . jacobus bracht . Petrus de buscoducis . Woterus de buscoducis . Mathias van den erthwech . Rutgerus de werdt . Marsilius de zoemer²⁰⁾ sacerdotes . ceterique

²⁰⁾ Tous ces religieux sont mentionnés par L. HEERE, *Bewoners, weldoeners en vrienden van het klooster in de jaren 1476-1797*, dans: *De Kruisheren te Maaseik*, p. 66-67, Diest, 1955, hormis Gauthier Van den Bosch et Marsile de Zomeren. Le Croisier M. vanden Eertwech, originaire d'Elen au Limbourg, appartenait à une famille notable du pays mosan. Plusieurs descendants de celle-ci entrèrent en religion à Averbode: Jean vanden Eertwech (1495-1542) de Maaseik, fils de Denis et d'Agnès Putmans (AAA., I, Reg. 105, fol. 98v°); Siard Jacques

confratres religiosi ordinis Cruciferorum Conventus Eyckensis leodiensis diocesis . Salutem et orationum suffragium salutare . Cum iure divino lex charitatis omnibus generaliter nos obliget et efficiat debitores . illis tamen quorum erga nos nostramque domum maiorem charitatis ac devotionis affectum certis beneficiorum indiciis experimur nos merito reddit peramplius obligatos . Quia ergo Reverendus in chro pater ac dominus Dominus Gerardus de loen Abbas Monasterii Averbodiensis . ordinis praemonstratensis Leodiensis dyocesis . nobis pro dicto Conventu nostro summam viginti florenorum Renensium gravis monete brabantie gratis et sponte contulerit ad emendum viginti stuferos similis monete hereditarii redditus . prout fecimus in villa de Rothem pro dotatione unius anniversarii perpetui pro animabus ipsius domini Gerardi abbatis . et omnium confratrum suorum Canonicorum Regularium dicti Monasterii sui Averbodiensis . ac etiam fratris Laurentii Nootstock quondam prepositi in Keyserbosch noviter defuncti . terciadecima die octobris annuatim celebrandi . Insuper idem dominus Abbas donavit nobis calicem pulchrum cum patena deauratum . valoris sedecim florenorum Renensium et ultra ex quo pauperes sumus non habentes nisi duos calices humiles ad celebrandum . Idcirco nos prior ceterique fratres predicti salubribus desideriis suis annuentes prefatum anniversarium die pretacta annis singulis perpetuis temporibus in ecclesia et Conventu nostris Eyckensibus cum vigiliis novem lectionum . missis . commendationibus . et orationibus . sicuti in presentia funeris . acceptavimus et acceptamus celebrareque promittimus per presentes . Adjicientes quod cum obitus dicti domini Gerardi abbatis (quem Dei pietas felicem consignare dignetur) nobis intimatus fuerit missas . vigiliis . commendationes . orationes . aliaque suffragia pro ipsius anime salute faciemus . sicut pro fautoribus et confratribus nostris facere tenemur . Preterea dominis Abbati et Canonicis Averbodiensibus . omnium nostrorum spiritualium bonorum concedimus participationem . in vita pariter et in morte . videlicet . missarum . horarum . vigiliarum . orationum . divinorum officiorum . ieiuniorum . abstinenciarum . suffragiorum . laborum . ceterorumque spiritualium exercitiorum et piorum operum . que per nos . successoresque nostros auctore dno in Monasterio nostro fiunt et in posterum futura sunt . (ut multiplici suffragiorum adiuti presidio) hic gratie augmentum et in futuro glorie eterne premium mereantur possidere . In quorum omnium fidem et testimonium presentes litteras sigillo Conventus nostri de omnium nostrorum certa scientia fecimus communiri . Anno christiano Millesimo quingentesimo vicesimosecundo Mensis decembris Die vicesima .

Ego frater Petrus dulken Prior protestor omnia et singula sic esse acta, teste manu mea propria anno et die quibus supra.

vanden Eertwech (1646-1704), natif de Neeroeteren, fils de Théodore et d'Emilie Reyners (ibid., fol. 201r°); Hyacinthe Jean vanden Eertwech (1695-1726), originaire d'Heithuizen, fils d'Hélighard et de Marie Cuypers (ibid., fol. 231v°).